



Refus dossier regroupement familial

Par **fadoo**, le **13/12/2011** à **22:07**

Bonjour, ma situation est un peu compliquée, je suis tunisienne, venue en France en 2009, enceinte de 6mois, j'ai accouché ici un enfant maintenant de 2ans, je suis en situation irrégulière; par contre le petit à ces papiers mon mari est résident ici plus de 10ans a posé un dossier à l'OFII qui a été refusé après 6mois raison manque de ressources, car il fait moins de 35 heures de travail. Et on a un T2 de 41m². Le 12/04/2011 on a posé un autre dossier qu'on n'a pas eu de réponse, 6mois passée, portant maintenant il fait les 35 heures, pas de courrier, pas d'explication, on n'a rien reçu. Le 12/12/2011 j'ai posé une lettre au tribunal administratif pour avoir une explication de refus et contester en même temps!!! merci de m'expliquer quoi faire? et combien de temps va prendre ça!!! merci!!!

Par **fadoo**, le **15/12/2011** à **20:45**

je suis venu avec visa touristique, non j'ai pas demandé à la préfecture, mais on a posé un dossier regroupement familial.

Par **argent53**, le **21/12/2011** à **10:28**

bonjour fadoo, votre mari a déposer un dossier à l'ofii pour un regroupement familial sur place? tu a pas trop préciser ta demande! moi je suis presque dans le même cas que vous, ma femme est enceinte et je vais la faire venir pour accoucher en France. Est-ce après je sais pas si je vais la laisser ici ou repartir en Algérie pour attendre la réponse de l'ofii pour le regroupement familial, je veux bien avoir votre expérience car si en premier lieu j'avais un

probleem de resource et que maintenant ton mari travaille ca veut dire que ya un autre souci, rna bientôt

Par **fadoo**, le **25/12/2011** à **23:23**

bonjour!!!
je vais dire une chose la loi pr les tunisiens ce n'est pas la meme pr vous les algers,,, encore une chose pensez a votre bebe car apres il va avoir un probleme pr rentrer ici en france, car il faut declarer la grossesse!
enfin, si votre femme accouche ici cé mieux et laisser le bebe avec vous car il aura facilement ces papiers(si vous avez la residence) et votre femme elle les auras avec le temps::: cé a vous de décider !!!
merci